

Condition d'emplois et caractéristiques des salariés et non-salariés du secteur culturel

La diversité du champ de la culture s'accompagne d'une variété de profils et de conditions d'emploi. La répartition par sexe et âge des salariés de la culture est proche de celle de l'ensemble des salariés. En revanche, les non-salariés de ce secteur sont plus fréquemment des femmes et en moyenne plus jeunes que dans l'ensemble des secteurs. Les travailleurs sont davantage diplômés du supérieur. Le recours au temps partiel est plus fréquent et les contrats sont plus courts. Par conséquent, de nombreux salariés occupent plusieurs postes au cours de l'année. Parmi les non-salariés, les trois quarts sont des micro-entrepreneurs et ils sont nombreux à être pluriactifs (cumul sur l'année d'une activité non-salariée et salariée).

Les travailleurs sont plus jeunes et majoritairement diplômés du supérieur

La culture est un secteur quasiment paritaire en Centre-Val de Loire ► **figure 1**. La moitié des salariés de la culture sont des femmes, comme dans l'ensemble des secteurs d'activité. En revanche, la féminisation est plus marquée dans la culture pour les non-salariés (47,8 % contre 37,0 %). Pour les salariés, le patrimoine est le domaine culturel le plus féminisé avec 58,7 % de femmes, suivi par l'édition écrite et l'enseignement artistique amateur. Pour les non-salariés, les domaines de l'édition écrite, de l'enseignement artistique amateur et des arts visuels sont plus féminisés que les autres (avec une majorité de femmes).

Les salariés de la culture ont un âge médian proche de celui de l'ensemble des salariés (la moitié a moins de 40 ans contre 41 ans pour l'ensemble). Ils sont plus jeunes dans l'audiovisuel/multimédia et les arts visuels, mais également dans le patrimoine (âge médian entre 36 et 37 ans).

Les non-salariés sont quant à eux globalement plus jeunes dans la culture que dans l'ensemble des secteurs : la moitié d'entre eux ont moins de 42 ans, contre 46 ans pour l'ensemble. Tout comme pour les salariés, l'âge médian est plus faible dans l'audiovisuel/multimédia (34 ans) et les arts visuels (39 ans). À l'inverse, les non-salariés de la culture sont plus âgés dans l'architecture (âge médian de 50 ans).

La répartition par âge des salariés de la culture est proche de celle de l'ensemble des secteurs, pour les hommes et pour les femmes. Les femmes salariées entre 20 et 40 ans sont légèrement sur-représentées dans le milieu de la culture en 2022. Mais les femmes entre 40 et 60 ans sont un peu sous-représentées ► **figure 2**. Les hommes salariés de moins de 25 ans sont proportionnellement un peu moins nombreux dans le milieu culturel. Pour les non-salariés, les répartitions par âge des hommes et des femmes diffèrent entre la culture et l'ensemble des secteurs. Les jeunes sont surreprésentés, parmi les hommes et parmi les femmes ; plus d'un tiers des femmes ont moins de 35 ans et 29 % pour les hommes (respectivement 22 % et 20 % dans l'ensemble des

► 1. Taux de féminisation et âge médian dans le secteur culturel en Centre-Val de Loire

Domaine culturel	Salariés		Non-salariés	
	Taux de féminisation (%)	Âge médian	Taux de féminisation (%)	Âge médian
Architecture	53,4	40	33,2	50
Arts visuels	46,4	37	52,5	39
Audiovisuel/Multimédia	42,6	36	16,4	34
Édition écrite	56,3	42	61,6	43
Enseignement artistique amateur	55,1	44	55,0	47
Patrimoine	58,7	37	*45,0	*50
Publicité	44,0	42	33,3	45
Spectacle vivant	44,9	41	29,6	46
Ensemble du secteur culturel	49,4	40	47,8	42
Tous secteurs d'activité	49,2	41	37,0	46

Note : *statistique calculée sur un effectif relativement faible, inférieur à 50 personnes.

Lecture : En 2022, en Centre-Val de Loire, le taux de féminisation est de 49,4 % chez les salariés de la culture, et de 47,8 % chez les non-salariés de la culture. L'âge médian est de 40 ans chez les salariés de la culture et de 42 ans chez les non-salariés de la culture.

Champ : Postes salariés principaux non annexes ; personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous Salariés 2022, Bases Non-Salariés 2022.

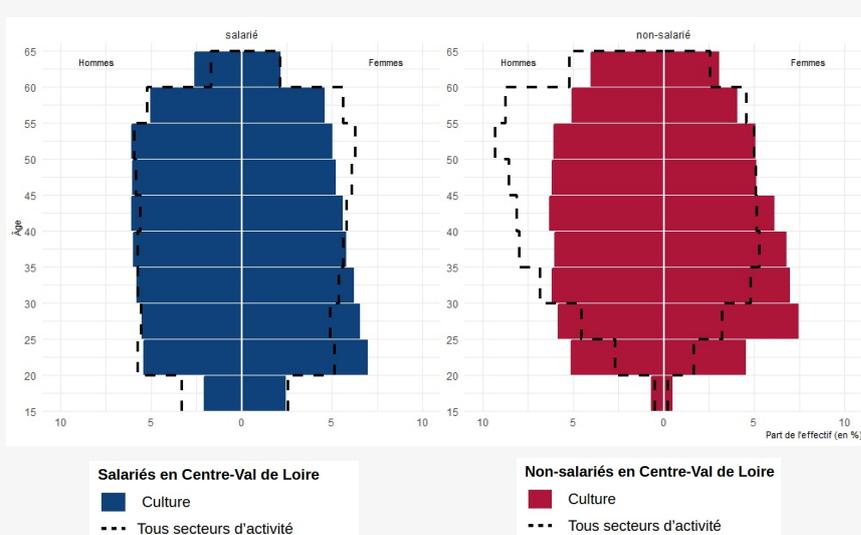
secteurs). La part de jeunes femmes est plus importante dans la culture. À l'inverse, les hommes de plus de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux.

Les actifs ayant un emploi dans la culture ont un niveau de diplôme plus élevé que la moyenne. En particulier, ils sont presque deux fois plus en proportion à avoir

obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou plus (42,1 % contre 22,3 % pour l'ensemble des secteurs en 2021). C'est le cas de sept personnes sur dix dans l'architecture.

Par ailleurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en proportion plus nombreux parmi les

► 2. Répartition des emplois par sexe et tranche d'âge en Centre-Val de Loire



Lecture : En 2022, en Centre-Val de Loire, les hommes non-salariés de la culture entre 20 et 25 ans parmi l'ensemble des non-salariés de la culture sont proportionnellement presque deux fois plus nombreux que dans l'ensemble des secteurs.

Champ : Postes salariés principaux non annexes ; personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous Salariés 2022, Bases Non-Salariés 2022.

travailleurs de la culture (37,5 % contre 13,8 % dans l'ensemble des secteurs). Leur part est plus élevée dans l'architecture (58,9 %) et l'enseignement artistique amateur (70,0 %). Cette catégorie socioprofessionnelle est plus fréquente pour les non-salariés que pour les salariés.

De nombreux salariés cumulent plusieurs postes au cours de l'année

Les salariés de la culture ont une situation d'emploi moins stable que l'ensemble des salariés. La proportion des titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) est élevée (26,4 %) par rapport à l'ensemble des secteurs (10,3 %). Par contre, la part de contrat à durée indéterminée (CDI) y est similaire (58,7 % contre 59,7 %). Les agents de la fonction publique (hors activité d'enseignement dans l'éducation nationale notamment) sont proportionnellement moins nombreux dans la culture (1,9 % contre 14,4 %). À l'inverse, les salariés ayant un travail saisonnier ou occasionnel sont deux fois plus nombreux dans la culture (3,6 % contre 1,5 %). Les autres formes de contrats concernent moins d'un salarié de la culture sur dix (contrat d'apprentissage, convention de stage, contrat aidé...).

Les CDI sont fréquents pour les salariés de l'enseignement artistique et la publicité, tandis que la proportion de CDD est faible. C'est l'inverse pour le spectacle vivant. Les salariés du patrimoine sont davantage en contrat de travail saisonnier ou occasionnel (un quart d'entre eux). Par ailleurs, de nombreux intermittents du spectacle travaillent dans ce secteur (► encadré).

Quatre salariés sur dix de la culture travaillent dans plusieurs établissements au cours de l'année. Les salariés à titre principal dans la culture occupent en moyenne deux postes (dans la culture ou une autre activité), contre 1,5 pour l'ensemble des salariés. Les domaines dans lesquels les salariés occupent plus de deux postes par an en moyenne sont l'enseignement artistique amateur, le spectacle vivant et l'audiovisuel/multimédia (dans lesquels respectivement, 7, 6 et 4 salariés sur 10 ont plus d'un poste).

En termes de postes salariés, 33 200 postes sont occupés dans la culture au cours de l'année 2022, qu'ils soient annexes (volume de travail et niveau de rémunération associés faibles) ou non annexes. Cela représente 1,9 % de l'ensemble des postes de la région, mais seulement 1,1 % en équivalents temps plein. La part de postes annexes est importante : six postes sur dix, soit deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs. La durée des postes salariés dans la culture est très faible : la moitié d'entre eux a une durée de paye inférieure à 18 jours, contre 250 jours pour l'ensemble des secteurs.

L'activité culturelle est sujette à des fluctuations infra-annuelles, en lien avec la saisonnalité de la demande culturelle et le calendrier des événements culturels en particulier. Le nombre de postes salariés dans la culture augmente durant la période estivale, en particulier pour le spectacle vivant dont les effectifs de postes sont alors presque 3 fois plus élevés qu'en janvier ► figure 3. Le phénomène peut être dû à la saisonnalité de certaines activités (ex : festivals) et à l'augmentation de la fréquentation touristique. Plus de 13 000 personnes différentes occupent un poste dans la culture durant les mois d'été.

Les trois quarts des non-salariés sont des micro-entrepreneurs

En 2022, les 6 700 non-salariés¹ exerçant dans la culture ne représentent que 2 400 équivalents salaire minimum (ESM), soit 5,1 % des non-salariés mais seulement 3,9 % en ESM.

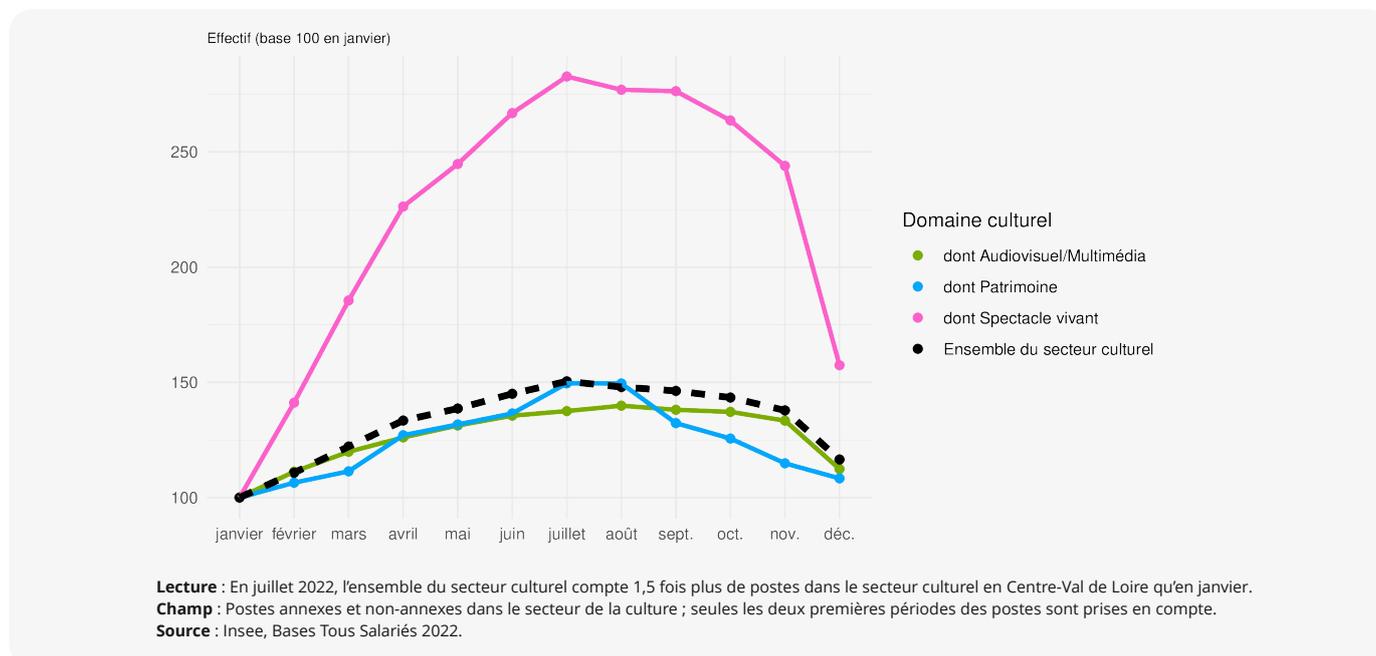
Une grande partie des non-salariés de la culture sont micro-entrepreneurs (74,7 %, contre 42,3 % dans l'ensemble des secteurs). Ce statut est particulièrement adopté dans l'enseignement artistique amateur et les arts visuels. En contrepartie, la part des entrepreneurs individuels et gérants majoritaires de société y est plus faible.

Qu'ils soient micro-entrepreneurs ou non, les non-salariés peuvent occuper des professions libérales (c'est le cas de plus de la moitié dans la culture), être commerçants ou artisans. Les gérants majoritaires le sont principalement pour des sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Quatre non-salariés sur dix sont pluriactifs sur l'année (44,4 %), c'est-à-dire qu'en plus de leur activité non salariée, ils occupent au moins un poste salarié dans l'année. Parmi eux, un sur cinq sont principalement non-salariés (revenu non-salarié supérieur ou égal à la somme des salaires nets associés aux postes salariés) et les autres principalement salariés. Les non-salariés de la culture pluriactifs exercent peu fréquemment une activité salariée dans le secteur de la culture également (18 %).

¹ Par ailleurs, plus de 8 000 artistes-auteurs sont affiliés (Agressa et Maison des artistes) en Centre-Val de Loire.

► 3. Variation mensuelle des postes dans le secteur culturel en Centre-Val de Loire en 2022



► Encadré - Près de 5 000 intermittents du spectacle en Centre-Val de Loire

Un intermittent du spectacle est un artiste, ouvrier ou technicien dans le domaine du spectacle ou de l'audiovisuel, embauché en contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou en contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU). Ce régime permet d'alterner des périodes de travail et des périodes non travaillées en bénéficiant d'allocations chômage.

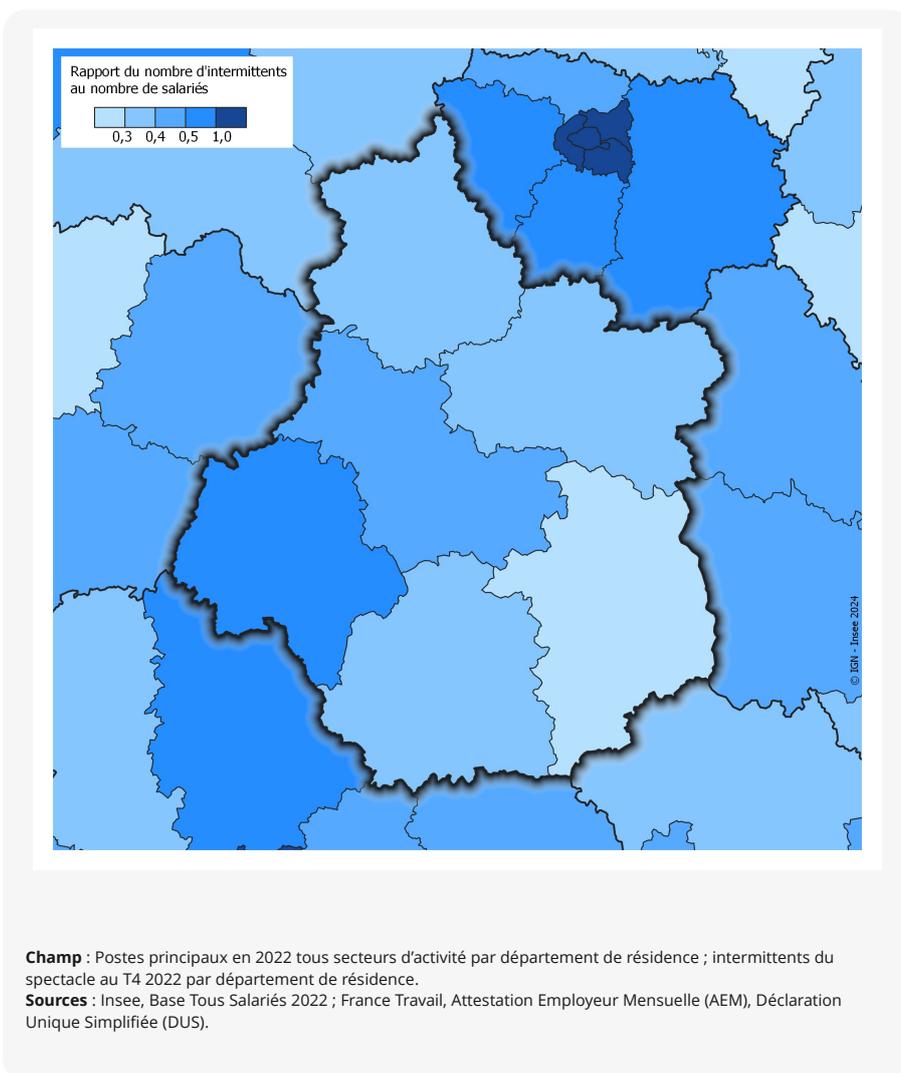
En 2022, seuls 2,3 % des intermittents du spectacle de la France entière (hors Mayotte) vivent en Centre-Val de Loire ► **figure 1**, alors que la région représente 3,8 % des habitants. Quatre intermittents du spectacle sur dix sont domiciliés en Île-de-France. L'Indre-et-Loire est le département du Centre-Val de Loire comptant le plus d'intermittents du spectacle rapporté au nombre de salariés (0,7 %). Le taux d'intermittents du spectacle dans la région est de 0,4 %, c'est un peu moins qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (0,5 %).

Au cours du 4^e trimestre 2023, 2 250 employeurs localisés dans la région ont embauché au moins un salarié intermittent du spectacle ► **figure 2**. L'intermittence du spectacle concerne 4 900 salariés résidant dans la région, ceux-ci effectuent en moyenne 16 contrats de travail sur la période.

Seulement un tiers des employeurs d'intermittents du spectacle sont des employeurs des secteurs professionnels (audiovisuel et spectacle vivant), néanmoins, ils génèrent plus de 85 % de l'activité en montant de masse salariale totale et en volume d'heures travaillées.

L'effectif de salariés intermittents du spectacle résidant en Centre-Val de Loire du quatrième trimestre 2023 est supérieur de 18 % à celui du quatrième trimestre 2018. Il a même dépassé les 5 000 salariés aux deuxième et troisième trimestre 2023 ► **figure 3**. Malgré le dispositif d'année blanche (mesure prise entre mars 2020 et août 2021 permettant aux intermittents ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage de continuer à percevoir des indemnités), leur nombre avait diminué en 2020 et début 2021 lors des restrictions sanitaires affectant notamment ce milieu.

► 1. Rapport du nombre d'intermittents du spectacle et du nombre de salariés par département de résidence



► 2. Intermittence du spectacle en Centre-Val de Loire au 4^e trimestre 2023

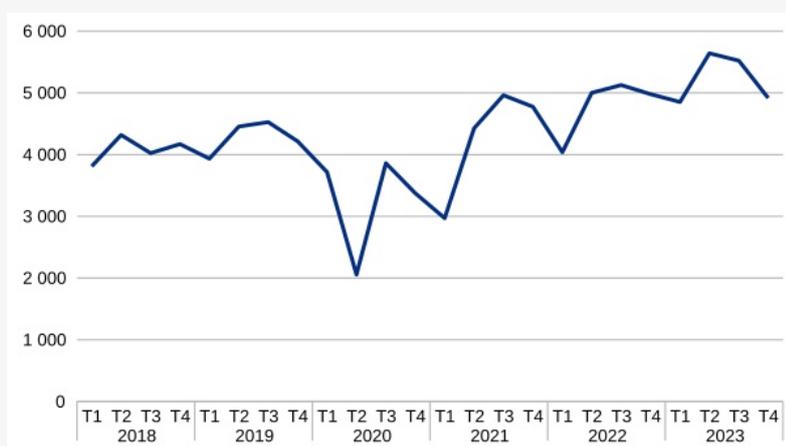
Territoire	Nombre d'employeurs (localisés dans le territoire)	Montant de la masse salariale	Volume d'heures travaillées	Nombre de contrats de travail	Nombre de salariés* (résidant dans le territoire)
Cher	230	874 200	54 500	2 590	340
Eure-et-Loir	310	1 168 700	62 000	3 280	650
Indre	190	673 700	42 000	1 660	280
Indre-et-Loire	750	3 987 800	224 100	11 490	1 960
Loir-et-Cher	280	789 900	44 500	2 130	530
Loiret	490	3 663 900	193 000	8 650	1 160
Centre-Val de Loire	2 250	11 158 200	620 100	29 800	4 920
<i>dont hors secteurs professionnels</i>	<i>1 470</i>	<i>1 551 300</i>	<i>92 500</i>	<i>5 530</i>	<i>1 470</i>
<i>dont secteurs professionnels</i>	<i>780</i>	<i>9 606 900</i>	<i>527 600</i>	<i>24 270</i>	<i>4 460</i>
France métropolitaine	58 740	760 535 500	32 841 900	1 348 610	213 260
France	59 130	765 786 200	33 132 600	1 360 470	216 330

Note : *Certains salariés intermittents travaillent à la fois pour des employeurs des secteurs professionnels et pour des employeurs hors secteurs professionnels.

Champ : Données brutes, 4^e trimestre 2023.

Source : France Travail, Attestation Employeur Mensuelle (AEM), Déclaration Unique Simplifiée (DUS).

► 3. Évolution du nombre de salariés intermittents du spectacle en Centre-Val de Loire par trimestre



Champ : Données brutes trimestrielles, Centre-Val de Loire.

Source : France Travail, Attestation Employeur Mensuelle (AEM), Déclaration Unique Simplifiée (DUS).